

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AOUT 2014

PRESENTS :

MM	FRANCK	Bernard	Maire
	GUILLEMAIN	Pierre	Adjoint
	BRINGARD	Roger	Adjoint
M.	COMPERE	Jean-François	conseiller
Mme	BRECHBIEHL	Christiane	conseillère
M.	LERCH	Christophe	conseiller
Mmes	RIETH	Florence	conseillère
	ROTHRA	Marie-Jeanne	conseillère
	WILHELM	Marion	conseillère

Absents excusés : MM. ERNY Michel (procuration à M. le Maire) - JAEGY Sébastien

Ordre du jour :

1. Approbation du conseil du 20 juin 2014
2. Chasse - Définir :
 - le mode de location pour le nouveau bail,
 - le nombre de lot de chasse,
 - les clauses particulières et spécifiques à la commune
3. Périscolaire
4. Rythmes scolaires : changement des horaires
5. Fête de la pomme
6. Gens du voyage
7. Achat saleuse
8. Subventions
9. Divers

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 20 JUIN 2014

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la réunion du 20 juin 2014.

2. CHASSE

Le bail de location de la chasse expire le 1er février 2015. L'actuel locataire, monsieur Schneider Joseph, a fait une demande officielle pour renouveler son bail par une convention de gré à gré. Monsieur Schneider est locataire de la chasse depuis 1968 et peut de ce fait bénéficier de cette convention. La commission communale consultative de la chasse (4 c), réunie le 29 août a donné un avis favorable pour la convention de gré à gré. Le conseil municipal, après en avoir discuté, décide à l'unanimité le renouvellement du bail de location de la chasse à M. Schneider par convention de gré à gré.

Le conseil municipal décide à l'unanimité le maintien d'un seul lot de chasse.

Il doit également fixer le nouveau montant de la location. Le prix actuel est de 13 000 € par an.

Avant de fixer le nouveau montant du bail qui sera proposé à M. Schneider, de nombreuses remarques et avis ont été émis.

M. Schneider, locataire depuis 1968, a toujours eu de très bonnes relations avec la commune. A l'unanimité, il est reconnu comme un chasseur respectueux et tolérant avec tous les usagers de la forêt et des zones réservées à la chasse, à savoir, les représentants de l'ONF, du Club Vosgien, les touristes, les promeneurs, les marcheurs, les exploitants forestiers.

La commune souhaite vivement prolonger les bonnes relations avec l'actuel locataire de chasse.

Le prix à l'hectare de la chasse de Mitzach est le plus bas de toutes les chasses aux alentours de notre ban communal.

Il ne s'agit pas de réactualiser le bail au niveau des chasses dont le prix à l'hectare s'élève à près de 60 € (20.63€ pour Mitzach). Néanmoins, les revenus de la chasse représentent une partie non négligeable du budget. C'est pourquoi la recette de la chasse doit être gérée d'une manière juste et réaliste.

Le contenu du gibier sur le territoire de notre commune a beaucoup évolué depuis 2006 avec l'arrivée progressive des cervidés (cerfs et biches).

La pression du gibier devra faire l'objet d'un suivi particulier afin que la régénération naturelle ainsi que les plantations de sapins ne soient pas détruites. Les plans de chasse seront ajustés à l'importance du cheptel de gibier et devra être respecté.

La forêt qui représente un patrimoine important pour notre commune doit impérativement être préservée.

La gestion de la forêt se fait sur plusieurs décennies. C'est pourquoi, il est primordial d'assurer la régénération de notre forêt aujourd'hui afin que l'exploitation des bois soit possible dans 40 à 60 ans.

Après toutes ces remarques, le conseil municipal, à l'unanimité, proposera le nouveau montant du bail à 15 600 € avec l'engagement de ne pas réactualiser ce prix au courant du bail (2015 à 2024) et de ne pas réajuster ce montant au prix moyen des chasses environnantes après les adjudications qui se feront en février 2015.

Une clause particulière sera inscrite au cahier des charges. Cette clause prévoira la révision du bail au cas où le loup ou un nombre très important de lynx venaient à décimer le cheptel du gibier. Cette même clause s'appliquerait dans le cas d'une épidémie qui affecterait fortement le gibier.

Le conseil municipal autorise et donne la possibilité à M. le Maire de négocier le montant de ce bail, si le chasseur en fait la demande.

Un courrier sera adressé à M. Schneider pour lui faire part de toutes ces décisions du conseil municipal.

3. PERISCOLAIRE

Il existe au sein de la communauté des communes de Saint-Amarin une structure périscolaire qui prend en charge (repas de midi et garderie le soir) les enfants scolarisés (3 à 12 ans) dans les écoles maternelles et primaires, en dehors des horaires d'école.

La commune de Mitzach n'est pas adhérente à cette structure jusqu'à présent.

Une famille de Mitzach souhaiterait bénéficier des services de cette organisation périscolaire à raison d'une journée par semaine. Le système existant est très souple et adapté à la demande spécifique de chaque famille.

Le coût de la prise en charge est de 7 € par heure et par enfant. Ce coût est réparti entre la participation des familles (calculée selon le quotient familial), la participation de la caisse d'allocations familiales et la Commune.

Le coût horaire de la participation communale est de 2.30 €. Actuellement, 28 enfants sont scolarisés à Mitzach (15 élèves en maternelle + CP et 13 élèves en primaire (du CE1 au CM2)).

La durée maximum de prise en charge par la structure périscolaire d'un enfant par jour est de 5 h : 2h pour le repas de midi et 3h de garderie le soir après la sortie des écoles.

Par rapport à ces données de coût, une simulation en fonction des effectifs de nos écoles donne les résultats suivants :

nbre d'enfants		coût horaire		horaire max/j		nbre de jour scolarisation/an		
28	x	2.30	x	5	x	140	=	45080 €

Ce coût de 45 080 € serait la charge de la commune dans le cas où tous les enfants scolarisés à Mitzach bénéficieraient du système au maximum des horaires.

Une analyse du nombre d'enfants pris en charge par le système périscolaire et par commune, montre que 25 % des enfants scolarisés sont concernés ce qui correspondrait à une charge pour notre commune de 11 270 € par an.

Le conseil municipal, après avoir longuement discuté ce sujet et pris en compte l'aspect financier très important, décide de ne pas adhérer au système périscolaire. Le conseil municipal a également motivé sa décision en fonction des 4 aides maternelles qui accueillent de nombreux enfants scolarisés à Mitzach. L'adhésion au périscolaire de la part de la commune risquerait de mettre en grand péril l'emploi de ces personnes.

4. RYTHMES SCOLAIRES : CHANGEMENT DES HORAIRES

Les nouveaux rythmes scolaires ont changé les horaires des écoles, notamment l'heure de début des cours le matin qui commenceront dorénavant à 8h30 au lieu de 8h.

Au vu de ce changement horaire, certaines familles ont rencontré des problèmes de garde de leurs enfants entre 8h et 8h30.

Pour venir en aide à ces familles, le conseil municipal a décidé à l'unanimité, la mise en place d'une garderie de 8h à 8h30 qui sera assurée par Mme Felbinger employée par la commune en tant qu'ATSEM (agent territorial spécialisé des écoles maternelles).

Son temps de travail supplémentaire sera rémunéré au taux de rémunération actuelle.

5. FETE DE LA POMME

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'organiser la 6ème fête de la pomme le dimanche 14 septembre 2014.

Les tarifs appliqués en 2013 seront reconduits en 2014.

6. GENS DU VOYAGE

Des gens du voyage étaient installés sur des terrains privés entre le 30 juin et le 13 juillet 2014. Près de 100 caravanes avaient pris sauvagement place sur des terres agricoles. Cette situation a fortement perturbée la quiétude de la vie de notre village.

A juste titre, les riverains avaient beaucoup de mal à comprendre comment nos autorités de l'état autorisent l'installation de ces populations sur des terrains privés dépourvus de toute structure d'accueil (eau, sanitaire, électricité).

Les responsables de cette communauté, Messieurs Calvez et Amelot ont tenu à régulariser partiellement leurs frais de séjour.

Ils ont ainsi déposé en espèces :

- 800 € pour le compte de la commune
- 300 € pour dédommager les agriculteurs propriétaires des terrains occupés
- 100 € au club de foot de Mitzach

Le conseil municipal décide à l'unanimité de céder 400 € aux agriculteurs. Monsieur Michel Erny, conseiller municipal et agriculteur a été désigné pour répartir partiellement la somme totale de 700 € aux agriculteurs concernés par l'occupation de leurs terrains privés.

Les 400 € restant à la commune seront utilisés pour financer l'achat et la mise en place de panneaux de signalisation à l'entrée de la piste cyclable.

Ces panneaux interdiront :

- l'accès sur la piste cyclable à tout véhicule motorisé sans autorisation
- le camping et le caravanning sur les terrains qui par ailleurs se trouvent en zone inondable.

Ces panneaux indiqueront aussi la zone inondable.

Monsieur le Maire rappelle que son courrier adressé à la Préfecture le 20 juillet 2014 est toujours sans réponse.

La commune n'avait pas prévu de régie à ce sujet. Cet argent a été géré par la régie communale existante.

7. ACHAT D'UNE SALEUSE

Le conseil municipal décide à l'unanimité l'achat d'une nouvelle saleuse.

Ce nouvel équipement permettra de réguler précisément la quantité de sel utilisé, ce qui réduira l'utilisation de sel de déneigement.

Un montant maximum de 10 000 € a été voté pour cet investissement.

8. SUBVENTIONS

Le conseil municipal décide :

- le versement d'une aide exceptionnelle de 400 € à la musique Echo du Brand pour l'achat d'une batterie ;

- l'attribution de la subvention annuelle de 380 € au club de football pour l'aide au financement d'un système d'arrosage.

9. DIVERS

Un arbre remarquable (tilleul) a été coupé sur des pâturages communaux, sans concertation avec la commune. Un courrier sera adressé à l'agriculteur concerné.

Une course à pied sera organisée par le ski club Ranspach en avril 2015 en partance de notre salle des fêtes.

La séance est levée à 23h30.

FRANCK	Bernard	Maire	
GUILLEMAIN	Pierre	Adjoint au Maire	
BRINGARD	Roger	Adjoint au Maire	
COMPERE	Jean-François	Conseiller Municipal	
BRECHBIEHL	Christiane	Conseillère Municipale	
LERCH	Christophe	Conseiller Municipal	
ERNY	Michel	Conseiller Municipal	Procuration à M. le Maire
JAEGY	Sébastien	Conseiller Municipal	Absent excusé
RIETH	Florence	Conseillère Municipale	
ROTHRA	Marie-Jeanne	Conseillère Municipale	
WILHELM	Marion	Conseillère Municipale	